

# Le FARINET

## la charte

### Vision

Nous voyons l'émergence d'une société durable plus stable, plus sûre et plus conviviale à travers le développement local des savoirs permettant de subvenir aux besoins fondamentaux (se nourrir, se loger et s'habiller), mais également aux besoins de réalisation de soi (appartenance, reconnaissance, échange)

### Mission

Nous créons une monnaie locale et complémentaire afin de soutenir le commerce de proximité en encourageant les liens entre producteurs, commerçants et consommateurs.

### Principes

- **Transparence:** la structure organisationnelle du groupe, ainsi que l'état des finances de la coopérative sont à disposition de tous et facilement accessibles.
- **Autonomie:** Nous favorisons la distribution de l'autorité et la réduction des règles et des procédures de contrôle.
- **Confiance:** Nous croyons que l'homme est bon. Nous n'encourageons pas la mise en place de mesures préventives destinées à empêcher quelque chose qui ne s'est pas encore produit.
- **Objectivité:** Nous acceptons l'erreur en y voyant l'occasion d'apprendre et de progresser. Nous souhaitons la regarder avec objectivité pour découvrir un nouveau chemin.
- **Créativité:** Nous sommes ouverts à de nouvelles façon de faire lorsqu'elle répondent à un besoin existant. Nous favorisons l'expérimentation et l'avancement par essai-erreur.

### Règlement

#### 1. Fonctionnement

- Toute personne peut changer des Francs Suisses en Farinets dans un bureau de change officiel.
- Les membres de l'association des usagers bénéficient d'un taux de change préférentiel.
- Les commerçants membres de l'association des professionnels sont tenus d'accepter un certain pourcentage du montant en Farinets
- Toute personne peut changer ses Farinets en Francs Suisses dans un bureau de change officiel, moyennant une taxe de 5 % du montant.
- Le Farinet est une monnaie papier sous la forme de billets.

#### 2. Billets Farinets

- Le cercle des professionnels définit le montant, le format et la couleur dominante des coupures.
- Le cercle partenaire définit les figures représentées sur les billets. Le choix de ces figures, idéalement en lien avec l'histoire ou le patrimoine valaisan, doit être justifié sous forme d'un texte qui figurera sur le site Internet.

- Le cercle opérationnel est en charge de la réalisation et de l'impression des billets, dans la limite du budget défini par les Gardiens de la Charte.
- Les Gardiens de la Charte sont en charge du stockage et du décompte des billets qui ne sont pas en circulation. Ils décident lorsque de nouvelles impressions doivent être faites.

### **3. Gardiens de la Charte**

- Les Gardiens de la Charte sont les membres de la coopérative.
- Ils sont les garants de l'application du présent document, ainsi que de la vision du projet.
- Ils peuvent faire évoluer le présent document, à condition de tenir informé les autres cercles des modifications effectuées.
- Ils élisent, aussi souvent que nécessaire, un représentant dans le cercle de pilotage, qui a ensuite l'autorité de choisir un représentant issu des Gardiens de la Charte pour chacun des cercles (professionnels, partenaires, usagers, opérationnel, etc...).
- Ils gèrent et publient aussi souvent que nécessaire les comptes de la coopérative.
- Ils valident les projets proposés par les usagers (adéquation avec la vision, budget, durabilité) .
- Ils choisissent un ou plusieurs représentants auprès des médias et des institutions.

### **4. Commerçants et producteurs**

- Les commerçants et producteurs sont regroupés en association.
- Seuls les commerçants membres de l'association peuvent afficher sur leur vitrine la pancarte officielle du Farinet.
- Ils figurent dans les différents annuaires (papier et Internet) publiés par le cercle opérationnel.
- Ils décident eux-même de faire évoluer leurs statuts et leur règlement.
- Entre autre, ils choisissent les conditions nécessaire à l'adhésion ou à la démission de l'association.
- Ils choisissent les montants, formats et couleur dominante des billets de Farinet.
- Au minimum un membre des Gardiens de la Charte doit siéger au sein du comité, qui représente les intérêts des Gardiens de la Charte.
- Ils choisissent un représentant pour siéger au sein du cercle de pilotage, qui représente les intérêts des commerçants et des producteurs au sein du cercle de pilotage.
- Le rôle de ce représentant est de faire remonter les tensions, les propositions et les idées issues du cercle professionnel.
- Ils peuvent, lorsque leurs finances le leur permette, financer directement des projets proposés par le cercle opérationnel.

### **5. Usagers**

- Les usagers n'ont pas l'obligation d'adhérer à une association ou à une charte.
- S'ils souhaite soutenir ou participer au projet, ils peuvent rejoindre l'association des usagers.
- Les membres de l'association bénéficient d'un taux de change préférentiel, qui ne doit pas dépasser le montant de la taxe (cf point 1)
- Ils peuvent en tout temps, de façon collective ou individuelle, proposer des projets à financer aux Gardiens de la Charte.
- Ils sont invités, environ une fois par année, par les Gardiens de la Charte à choisir le ou les projets à financer en priorité.
- L'association décide elle-même de faire évoluer ses statuts ou son règlement.
- Entre autre, ils choisissent eux-même du taux de change préférentiel appliqué aux membres de l'association, ainsi que du montant des cotisations.

- Au minimum un membre des Gardiens de la Charte doit siéger au sein du comité, afin de représenter les intérêts des Gardiens de la Charte.
- Ils choisissent un représentant pour siéger au sein du cercle de pilotage, qui représente les intérêts des usagers au sein du cercle de pilotage.
- Le rôle de ce représentant est de faire remonter les tensions, les propositions et les idées issues du cercle usagers.
- Ils peuvent, lorsque leurs finances le leur permette, financer directement des projets proposés par le cercle opérationnel.

## 6. Partenaires

- Est considéré comme partenaire toute personne ou toute organisation qui offre de l'argent ou des biens et services au projet.
- Les dons en argent doivent se faire à la coopérative, et donc au cercle des Gardiens de la Charte, et en aucun cas directement au cercle opérationnel.
- Le statut de partenaire est confirmé par l'affichage sur le Site Internet du projet d'un logo et d'un lien sur le partenaire.
- Les partenaires ont la liberté de s'auto-organiser, à la condition d'accepter un représentant des Gardiens de la Charte qui participe à leurs délibérations.
- S'ils ne se regroupent pas, un représentant des Gardiens de la Charte organisera régulièrement, ou selon les besoins, des rencontres afin, au minimum, d'élire un représentant des partenaires qui siège au sein du cercle de pilotage.
- Les partenaires ont l'autorité de définir les figures qui seront représentées sur les billets.

## 7. Cercle opérationnel

- Le cercle opérationnel regroupe toutes les personnes actives dans la mise en place concrète du Farinet.
- Il est organisé en Holacracy.
- Sa raison d'Être est définie par le cercle de pilotage.
- Le représentant des Gardiens de la charte fait office de 1<sup>er</sup> lien.
- Il peut être composé de salariés de la coopérative, de professionnels indépendants et de bénévoles.
- Il est financé par la coopérative (qui lui attribue un budget) et par les cercles professionnels et usagers (qui décident de financer certains de ses projets)
- Il est libre de s'auto-financer, à travers la vente de produits dérivés ou de l'organisation de manifestations (marchés, concerts, etc.) du moment que cela reste en lien avec la vision du projet.

## 8. Cercle de pilotage

- La raison d'Être du cercle de pilotage est de coordonner les différents acteurs du projet et de faire circuler les informations, les tensions et les propositions.
- Le cercle de pilotage définit la raison d'Être de chaque cercle.
- Le cercle de pilotage regroupe au minimum 9 personnes : les représentants de chacun des cercles (usagers, professionnels, partenaires, opérationnel et Gardiens de la Charte), ainsi que les représentants des Gardiens de la Charte dans chacun de ces cercles.
- Un facilitateur, un secrétaire et tout rôle structurel complémentaire peut être ajouté.
- Le facilitateur (élu par l'élection sans candidat) choisit le format des réunions.
- Les décisions sont prises selon un Processus de Décision Intégrative (PDI) issu de l'Holacracy.
- Toute proposition qui irait à l'encontre de ce document peut être rejetée.

# Annexes

## 1. Glossaire

### **Charte :**

Loi, règle fondamentale

### **Complémentaire :**

Qui vient compléter, qui s'ajoute. L'élément complémentaire ne vient pas remplacer, mais enrichi l'offre et la diversité.

### **Convivial :**

Qui suscite des relations favorables ou agréables parmi les membres d'un groupe;

### **Durable :**

Considérée à l'échelle de la planète, cette notion vise à prendre en compte, outre l'économie, les aspects environnementaux, culturels et sociaux qui sont liés à des enjeux de long terme. Selon la définition donnée dans le rapport Brundtland en 1987, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

### **Farinet :**

Joseph-Samuel Farinet est un contrebandier et faux-monnayeur originaire des États de Savoie. Il est principalement connu en Valais où d'aucuns ont cherché à en faire un défenseur local de la liberté et une incarnation de la résistance à l'autorité, il est parfois appelé le Robin des Bois suisse.

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Farinet>

### **Holacratie :**

L'holacratie (holacracy en anglais) est un système organisationnel de gouvernance qui permet à une organisation de disséminer les mécanismes de prise de décision au travers d'une organisation fractale d'équipes auto-organisées.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Holacratie>

### **Inhérent :**

Qui est lié d'une manière intime et nécessaire à quelque chose

### **Locale :**

Limité à une région. Par opposition à la globalisation, local signifie à l'échelle d'une communauté, lorsque chaque membre peut être conscient des conséquences de ses choix de vie et de consommation.

### **Mission :**

But élevé, devoir ou objectif inhérent à chaque personne ou rôle membre du projet.

### **PDI :**

voir processus de décision intégrative

## **Principes :**

Les principes sont des lignes directrices, stables et permanentes, pour la conduite humaine. Ils sont primordiaux, quasi indiscutables : une société ne peut pas exister de façon durable si elle œuvre à l'encontre de ces principes.

## **Processus de décision intégrative :**

Processus de prise de décision établi dans le cadre de l'Holocratie. Son but n'est pas d'arriver à un consensus, mais de trouver une solution qui intègre toutes les objections tout en continuant d'adresser la tension à l'origine de la proposition.

[http://igipartners.com/sites/default/files/process\\_pdi.pdf](http://igipartners.com/sites/default/files/process_pdi.pdf)

## **Raison d'Être :**

Objectif personnel ou fonction d'un groupe ou d'un rôle au sein d'une organisation, ceci dans le but d'aider l'organisation à remplir sa mission pour voir se concrétiser sa vision.

## **Vision :**

Manière de voir, de concevoir, de comprendre quelque chose de complexe.